

# Un syndicat mixte sur le Bassin des Sorgues, pourquoi?



### Son rôle et ses missions

Le **Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues (SMBS)** est un établissement public qui travaille pour les communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues.

Présent depuis 1998 sur le territoire, il gère les rivières et milieux naturels associés (ripisylve, zones humides...) du bassin des Sorgues et du Canal de Vaucluse.

Il est habilité à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère **d'intérêt général ou d'urgence**, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GeMAPI).

A ce titre, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient dans les domaines suivants :

 Animer des démarches partenariales pour une gestion cohérente du bassin versant (Contrat de rivière, Chartes...)



 Protéger et restaurer la biodiversité

(réguler les espèces invasives, animer le site Natura 2000...)





 Intégrer les enjeux de la rivière et de sa biodiversité dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT...)



 Préserver les eaux superficielles et souterraines (suivre la qualité des eaux, étudier le système karstique de la Fontaine de Vaucluse...)



 Restaurer et entretenir le lit et les berges des cours d'eau (plan pluriannuel d'entretien déclaré d'intérêt général)



 Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau

(passes à poissons, restauration de berges publiques, plantations...





 Entretenir et aménager des ouvrages hydrauliques publics

seuils, barrages, vannes...)



 Exploiter, entretenir et aménager le Canal de Vaucluse (faucarder, dégriller et manœuvrer les vannes...)



Prévenir et réduire le risque inondation

(réguler les ragondins, entretenir les digues publiques, alerter, gérer les stations de pompage...)



 Rapprocher les populations de leurs rivières (animations scolaires, outils de communication,





Le **SMBS** n'est pas compétent en matière d'eau potable, d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales), d'entretien des espaces verts en bords de Sorque...

Ces compétences sont dévolues aux communes et aux intercommunalités.



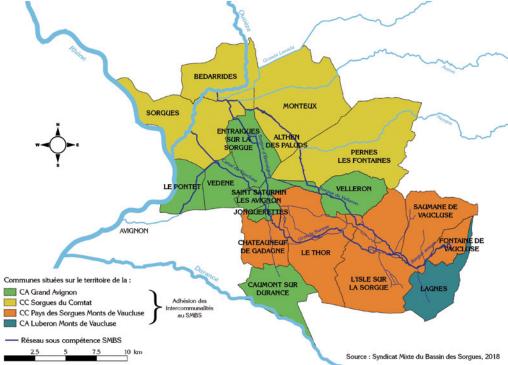
La Sorgue est un cours d'eau non domanial. Les **propriétaires riverains ou d'ouvrages** sont responsables de l'entretien du lit et des berges (art. L.215-14 et R.215-2 du Code de l'environnement).







Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient sur les **18 communes de la plaine des Sorgues** regroupées autour de quatre intercommunalités membres du syndicat.



# Son fonctionnement

#### Un syndicat représenté par des élus de l'ensemble des communes du bassin des Sorgues

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues est administré par un Comité Syndical composé d'élu(e)s désigné(e)s par les intercommunalités membres du Syndicat. Le Comité syndical fixe la politique générale et le budget du Syndicat. Le Bureau syndical, composé d'un Président et de Viceprésidents issus du Comité syndical, assure la gestion courante du Syndicat.

#### Une équipe technique et administrative opérationnelle

Le Comité syndical et son Bureau s'appuient sur une équipe pluridisciplinaire d'agents spécialisés, chargés de mettre en œuvre les décisions prises.

#### Des ressources financières diversifiées

Les moyens financiers proviennent principalement des intercommunalités membres du syndicat, de subventions selon les projets, de prestations de services, de dons et de legs.



# Ce qui fait la force du syndicat :

- La cohérence des actions. Le SMBS s'occupe de la rivière de l'amont vers l'aval et répond aux questions d'intérêt général des Sorgues sur l'ensemble du territoire.
- Sa technicité par un appui technique aux intercommunalités, communes, propriétaires, acteurs économiques... du bassin versant.
- La mutualisation des moyens humains, techniques et financiers pour un gain d'efficacité et d'économie dans les interventions sur les cours d'eau.
- La dynamique partenariale qui rassemble tous les acteurs locaux autour de programmes en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (Contrat de rivière, Chartes, Natura 2000...).
- L'information et la sensibilisation des citoyens et usagers des Sorgues.

## La Sorgue commence ici, à Fontaine de Vaucluse...







... Mais aussi dans l'Ouvèze à Sorgues et dans le Rhône, à Avignon.



#### Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

La Passerelle - 1 chemin des Palermes 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE T. 04.90.83.68.25 - F. 04.90.83.17.60 Astreinte : 06.23.68.27.13

smbs@laSorgue.fr - www.laSorgue.fr

Membres du SMBS:

















